

La session de travail débute par un rappel sur le projet de loi Grenelle II et ses modifications (article 45 – alinéas 43 et 50 les infrastructures linéaires de l'Etat devront être compatibles avec les futurs schémas régionaux de cohérence écologique ; article 51 le schéma régional prévoit le coût des continuités écologiques; disponibles sur le site du Sénat) par Jean-Michel Malé (DREAL NPDC) référent du groupe 2, puis se poursuit par un exposé sur la notion de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

La troisième réunion est consacrée au recensement des cohérences écologiques souhaitables et aux opportunités de les concrétiser.

Relevé chronologique des débats

1) Notion de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques / Exposé du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (Gérald Duhayon, Chargé de mission Ressources et milieu naturel)

DREAL NPDC (Jean-Michel Malé)

Les trois couleurs du plan illustrent les 3 niveaux de difficulté pour la mise en œuvre.
La carte correspond à une vue de l'esprit.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

S'interroge sur la concrétisation des projets identifiés.

PNRSE (Duhayon Gérald)

C'est à l'ensemble des acteurs de se mobiliser.

La mise en œuvre ne relève pas de la compétence du parc, son rôle est l'accompagnement. Le parc ne propose qu'un diagnostic car il n'a pas la capacité de mettre en œuvre l'ensemble des projets de la restauration.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

C'est une difficulté majeure pour le passage à l'acte. On est au delà de la simple vue de l'esprit car c'est un document qui est dans la charte.

DDTM 59 (Eric Fisse)

« vue de l'esprit » signifie déclinaison locale. Des acteurs se mobilisent déjà et des projets se mettent en œuvre.

CA Nord Pas-de-Calais (Monique Six)

Quels sont les espaces concernés et quelle est l'occupation au sol de ces terrains ?

PNRSE (Duhayon Gérald)

L'occupation est très différente : forêts, voiries, espaces naturels... la mise en œuvre dépend donc de la compétence des multiples gestionnaires.

Les mesures de mise en œuvre contractuelles sont privilégiées, l'acquisition du foncier par les communes n'étant pas une priorité du parc dans l'accompagnement de ces dernières.

2) Acquisition de connaissances pré-opérationnelle / Exposé de LMCU sur l'étude du Val de Lys (Sophie Fourny)

DREAL NPDC (Jean-Michel Malé)

Expose son intérêt pour cet exemple qui montre le passage du schéma à la mise en œuvre avec une double approche par la même personne publique :

- conservation écologique et projets d'aménagement avec une logique d'anticipation
- anticipation et intégration de la TVB aux projets d'aménagement

Importance de la négociation avec une approche prospective exhaustive.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

La démarche est-elle exceptionnelle ou courante sur l'AML ? Y a-t-il d'autres projets ?

Conseil Régional

Plusieurs EPCI s'engagent dans ce type de démarche sur les corridors identifiés par le schéma régional (Bassin Minier, CUA, Maubeuge Val de Sambre...).

Conseil Général du Nord (Serge Bortolotti)

Les Espaces Naturels Sensibles (outil juridique et financier) permettent aux conseils généraux de préempter les espaces les plus fragiles et d'aménager les terrains, pour avoir une continuité écologique et géographique. La taxe sur les ENS rapporte 6 à 7 millions par an.

La durée et les moyens financiers nécessaires sont importants.

7500 hectares identifiés pour 2500 hectares acquis.

Artois Comm (Christophe Masse)

L'étude est fine mais la question des compétences pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue doit être examinée.

CAD (Jean-Jacques Hérin)

Dans le cadre des restrictions budgétaires, comment gérer les coûts de fonctionnement des aménagements réalisés ? Comment concevoir des espaces tout en essayant de modifier le moins possible l'affectation actuelle pour ne pas aboutir à des transferts de charges trop importants pour les collectivités locales ?

Conseil Général du Nord (Serge Bortolotti)

L'aspect entretien représente 50% des coûts. Le reste est destiné à l'acquisition.

LMCU (Sophie Fourny)

Il est important que certains sites restent en propriétés. Il n'y a pas de projet d'acquisition complète, mais surtout de la contractualisation, notamment avec le monde agricole (exemple des prairies pâturées).

Chambre d'agriculture du Pas de Calais (Didier Helleboid)

Il faut étudier l'avenir des zones humides. Il ne faut pas figer les espaces dans le temps, ni engendrer des difficultés pour l'entretien des cours d'eau, qui est primordial.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

Il faut distinguer acquisition et entretien. Un espace peut être conservé sans acquisition publique. Cependant, comment s'assurer d'un bon entretien, cohérent ?

Agglomération Maubeuge Val de Sambre (Benoît Lecomte)

Il faut d'abord acquérir et valoriser des friches par agglomération, puis contractualiser progressivement avec les gestionnaires pour la gestion de l'espace sensible (zones humides...)

- exemple d'aménagement véloroute voie verte : gestion en trois parties. Un partenariat avec une entreprise d'entretien (espaces verts), un avec une entreprise locale d'insertion, un dernier avec chaque commune concernée par la gestion de l'espace.
- Autre mode de gestion : expérimentation de chantiers de gestion écologique. Partenariat avec des associations de bénévoles et les riverains (avec des activités culturelles et d'information de la population)

CAHC (Virginie Serpaud)

L'agglomération Hénin-Carvin élabore un schéma trame verte et bleue sur les 14 communes qui la composent. Aujourd'hui, on en est à l'étape du diagnostic. Le travail a été effectué en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires et exploitants. Il faut réfléchir à présent à sa mise en œuvre.

Communaupôle Lens-Liévin (Jérôme Decoupigny)

Même cas de figure pour la boucle trame verte en lien avec la Mission Bassin Minier (concertation avec les communes, diagnostic, anticipation de la question de l'entretien à venir de cette trame verte).

CRPF (Gilles Pie)

La forêt n'est pas un milieu « naturel » à proprement parlé, mais un espace anthropisé comme une prairie (pas un cœur de biodiversité stricto sensu)

3) Comment à l'échelle d'un SCOT peut-on définir des priorités en matière de TVB ? / Exposé de la Mission Bassin Minier et de l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (Sandrine Belland/MBM et Anaïc Godel/AULAB)

DREAL NPDC (Jean-Michel Malé)

Comment choisir les corridors prioritaires à mettre en œuvre ?

AULAB (Anaïc Bodel)

Il n'y a pas de hiérarchie.

MBM (Sandrine Belland)

Les priorités opérationnelles ne sont pas de la compétence de l'étude. AULAB et MBM n'ont pas de compétences en aménagement. Dans la logique, la déclinaison se fera au rythme des révisions des PLU et du volontariat. Les collectivités sont en charge de l'opérationnel.

Studio 10 (Poala Vigano)

Les experts de biodiversité sont critiques sur le concept de couloir mais il faut élever la qualité de la matrice. Comment utiliser certaines formes existantes pour construire la biodiversité ?

LMCU (Sophie Fourny)

Le couloir est un concept politique et médiatique. C'est un vrai débat mais il est difficile de réglementer. Le PLU n'est pas un outil miracle pour travailler sur la zone urbaine.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

Le couloir n'est pas un concept médiatique politique. La chose est plus complexe. Il ne faut pas dramatiser l'étalement urbain qui peut valoriser une certaine matrice artificielle. En Belgique, des règles prennent déjà en compte cet aspect, y compris dans la construction de maisons individuelles.

DREAL NPDC (Jean-Michel Malé)

La notion de « corridor » n'est pas évacuée par la loi Grenelle donc on continue d'employer ce vocable avec celui des « continuités ».

Chambre d'agriculture du Pas de Calais (Didier Helleboid)

Quelle est la déclinaison du volet économique ?

AULAB (Sandrine Belland)

L'aspect économique de l'étude se retrouve dans la gestion du territoire par les agriculteurs (source d'emplois), le tourisme (aménités), le cadre de vie etc.

4) Distinction entre trame verte et bleue et « renaturation » / Exposé de LMCU sur le projet de parc des Périsseaux (Sophie Fourny)

Studio 10 (Paola Vigano)

L'agriculture ne contribue pas à la production de la biodiversité.

LMCU (Sophie Fourny)

Le monde agricole change et s'oriente vers plus de diversité. Cette démarche est volontaire et progressive.

Chambre d'agriculture du Pas de Calais (Didier Helleboid)

La concertation est facilitée car l'espace a été maintenu par les agriculteurs sans réduction et en concertation avec les collectivités locales.

Il faut savoir qu'il y a 80% de fermage dans le Pas de Calais. Ce qui est proposé aujourd'hui aux agriculteurs en matière de contractualisation ne leur convient pas mais ils ne sont pas fermés. Il faut trouver d'autres projets et proposer de nouvelles concertations avec les agriculteurs. Il est temps d'influencer Bruxelles pour offrir des alternatives.

LMCU – DREAL – CG62

Il manque des outils de contractualisation faciles à utiliser, pour l'acquisition et l'entretien.

DRAAF (Pascal Fouquart)

Les aides aux exploitants ne peuvent exister que dans le cadre d'un dispositif reconnu par la PAC.

La limite à toutes ces alternatives est qu'il n'y a aucun moyen admis par la PAC.

5) Un exemple d'action publique avec des propriétaires privés / Exposé de la DREAL sur les plans de gestion de cours d'eau et la procédure de déclaration d'intérêt général (Simon Feutry)

DREAL NPDC (Jean-Michel Malé)

Il faut distinguer la trame verte de la trame bleue. On sait où passe le cours d'eau, il n'y a pas de choix à faire, on passe directement à la restauration. En revanche pour la TV, il faut négocier. (exemple des berges à cheval entre TV et TB)

CAD (Jean-Jacques Hérin)

Depuis 2005, le linéaire entretenu est passé de 35 à 135km. Travail en cours sur la mise en place d'une déclaration d'intérêt général qui constitue l'occasion d'aménager sur les berges sans illégalité ni maîtrise foncière.

La concertation est nécessaire avant le lancement de la DIG qui n'est que l'étape de concrétisation et non un début.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

« La continuité écologique des cours d'eau est un objectif à élargir vers la continuité du corridor rivulaire (les berges) » : demande de précisions sur ces termes.

DREAL NPDC (Simon Feutry)

Il s'agit des enjeux sédimentaires, de l'aspect « poissons migrateurs ».... ils sont souvent oubliés à tort.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

Peut-on éliminer les obstacles ? Avec quelles actions ?

DREAL NPDC (Simon Feutry)

Quand le cours d'eau est classé, le propriétaire se doit d'enlever l'obstacle. Cependant, il y a un problème d'attachement des propriétaires à leurs ouvrages. On essaie de soutenir l'intérêt général à l'encontre les propriétaires.

Studio 10 (Bernardo Secchi)

Les trames verte et bleue sont différentes. On ne peut pas les « coller ». Elles ont des logiques différentes. Faut-il parler des eaux souterraines ?

Cet aspect sera évoqué le 9 Juin

6) La trame de l'Etat des lieux / Présentation DREAL (Jean-Michel Malé)

4 thématiques :

- les milieux naturels
- les risques naturels
- les ressources en eau
- les espaces agricoles

Il faut condenser l'état des lieux en 15 pages

présentation du plan des 15 pages

DREAL NPDC (Chantal Adjriou)

Pour le 10 juin il faut :

- réaliser une première esquisse pour avoir la base de l'atelier pivot
- faire une présentation des productions finales des groupes de travail relevant les croisements et interfaces
- réaliser un volet cartographique important dans les groupes de travail

Studio 10 (Bernardo Secchi)

- Est-il nécessaire de passer par le zonage car c'est très limitatif (carte oui/non). Au contraire, on a des phénomènes qui se croisent dont on ignore le périmètre. Il faut éviter de passer à travers ce concept. Le zonage établit des droits, c'est une question substantielle et idéologique.
- Sans la partie Belge, problèmes de compréhension. Il faut faire des efforts pour présenter un état des lieux complet et se procurer des informations sur la partie belge.
- Difficultés pour réaliser une synthèse pour 10 juin. Échéance trop courte.

DREAL NPDC (Chantal Adjriou)

Des échanges seront effectués avant. Il faut travailler en vue de cette échéance.

Chambre d'Agriculture du Pas de Calais (Didier Helleboid)

Concernant le schéma régional TVB, il faut changer le plan et rattacher les prairies aux espaces écologiques et non aux milieux naturels.

Concernant les grands mouvements, il n'y a pas que les circuits courts.

DDTM 62 (Jérôme Hochart)

Les forêts sont les espaces de production, et faut les faire apparaître avec les espaces agricoles (dans le point 2).

CAD

Il manque l'accroche sur la sensibilité des milieux. Il est nécessaire d'aborder la TVB sous cet angle. Cela permettrait de décliner les priorités et des plans d'actions.

ADULM (Brigitte Groenewald)

Dans la carte des surfaces agricole 2005 intitulée SAU, il faut faire attention de bien distinguer les surfaces agricoles utiles des surfaces agricoles. La base Sigale (utilisée ici) ne donne pas les mêmes chiffres que le RGA.

ORGECO (Simon Ronai)

Les conflits avec l'urbanisation seront-ils abordés ?

DREAL NPDC (Chantal Adjriou)

Plusieurs items vont pousser à ce croisement. Quelles seront les continuités souhaitables ? Par exemple, la consommation de l'espace est une question clé. Il faut superposer les trames et identifier les secteurs de conflits.

Des contacts ont été pris avec les belges. Le comité de pilotage a décidé d'associer le GECT à l'atelier Pivot étape 2.

Conseil régional (Fanny Milbled)

L'état des lieux comprend un volet diagnostic et un recensement des projets. Le schéma régional de la TVB ne correspond pas car c'est un document d'orientations (diagnostic, perspectives de liaisonnement, enjeux sur la matrice).

Il faut montrer les perspectives de corridors et de cœurs de nature, c'est à dire :

- des secteurs à enjeux forts qui nécessitent d'être discutés
- et les endroits à renaturer.